



**Association des comités de parents anglophones
English Parents' Committee Association**

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE
L'ÉDUCATION

Déposé le : 2019-11-28

N° : CCE-038

Secrétaire : OLIVIER CHAMPAGNE

Bill 40

An Act to amend mainly the Education Act with regard to school organization and governance

Presented by

The English Parents' Committee Association

To the Committee on Culture and Education

National Assembly of Québec

Tuesday, November 5, 2019

Hello my name is Rhonda Boucher and I am a parent volunteer. I am vice chair of western Québec school board, the commissioner of parents representing secondary education, parent committee chair, governing board member and president of EPCA.

Hello I am Katherine Korakakis and I am a volunteer parent. I am an executive committee member of the EMSB parent committee, a parent committee member, and access committee member, member representing access of the EMSB education committee, governing board chair, PPO vice-chair and Vice President of EPCA.

The English Parents' Committee Association is a coalition of parent committees from English-language school boards across Québec, representing nearly 100,000 students in the English language youth sector. EPCA is a non-profit association funded by the Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

EPCA advocates for English Public Education in Québec and lobbies on issues of concern of our Parents' Committee members. Whenever there is an educational issue, we are the voice of the parents.

The English Parents Committee Association demands high performance from our schools, teachers and administrators. As parents, our two prime concerns about any given education policy come down to:

1. Will it increase the graduation rate of Quebec schools?
2. Will it make our graduates better equipped to deal with the world?

EPCA is disheartened to see that the government put all its attention and resources into producing a bill that targets neither the quality of education nor the graduation rate in Quebec.

We have, however, taken note of what the government hopes to achieve with this bill, and we would like to offer some comments about these goals, as well as suggestions that might make this bill more effective at achieving its stated goals. In this process we hope that the bill may be amended to make improve educational outcomes.

1. Regarding the government's goal of providing autonomy for schools and proximity to the community in decision-making: we appreciate and applaud the minister in wanting to bring the parents closer to the decision-making process. However, there are several aspects of the new model that raise concerns and problems for us, and may indeed undermine the stated intention of proximity to the community:
 - a. The new model provides no specifics regarding representation on the service centre Board of Directors of special needs, elementary, high school and vocational communities. Each of these sectors has its own characteristics and distinct needs and should be represented by parents involved with them. We believe the bill would be more effective if it is amended to specify this aspect of representation on the Board. At a minimum, it is urgent to ensure that a parent of a special needs student is included on the Board.

- b. The new model, by contrast, provides very specific criteria for the community representatives who will replace the existing elected commissioners (i.e. one each from the financial sector, sports and leisure, human resources, etc.). We see it as highly unlikely that the people with these backgrounds are likely to step forward spontaneously to run for these positions, particularly in rural areas. Better that the criteria for community representatives be made less specific, and that these representatives be vetted and nominated by the community they serve.
 - c. For community representatives, there is also no provision for the cost of running a campaign, which will limit the pool of candidates to those who can afford this cost. Better that there should be clear provisions for reimbursement of campaign costs. This way, the diverse range of a community's interests can be reflected in its representatives.
 - d. The parents in the territory of a service centre should form the electorate for the parent members of the service centre Board of Directors.
 - e. The parent members of the Board must also be members of the parent committee of the service centre. While other Board members are supported by their respective organizations and associations, parent representatives are lone agents in this new model. However, as members of parent committees, parent representatives would benefit (in terms of communications, proximity to other parents), and be able to provide more effective representation.
2. Regarding the government's intention to reduce bureaucracy, we fear that the outcome will be more likely a hollowing-out of the education system. This bill removes intermediaries between parents and the ministry that have helped us in the past to refine and play a more effective role in the governance of our schools. When there is consultation on new decrees by the ministry, it will fall to the Governing Board to do much more of this work, to go through documentation and articulate their responses. We believe it is important to maintain the existing consultative process through parents committees, as well as Governing Boards. Both parents committees and Governing Boards are being put in a position to fail, asked to do more without the resources or compensation to do this work effectively.
3. Regarding the government's intention to remove politics from education, we see the likely outcome as removing democracy from education.
 - a. While the English sector retains elections at large for community representatives to the service centre Board of Directors, this electoral process is enfeebled and attenuated. The school electoral list for the English minority previously used for this vote must be maintained, and it should be easy to get onto this list; a matter of showing up, identifying and voting.
 - b. We would have hoped to see the elections integrated with municipal elections, for example, and otherwise reinforced and helped to reach out to the community,

rather than narrowing the base of the electorate and limiting the representativeness and legitimacy of these bodies. It is not too late for this Assembly to modify these details of the bill to retain and reinforce the community outreach of this electoral process that has historically been an important event in the English-speaking community.

4. We come now to the government's intention to save \$45 million over the next four years. In our view, this saving is on the back of parents. The elimination of school commissioners and elections to make these savings will mean more responsibilities for Governing Boards, for example, but there is little recognition of what this means for the individuals in this volunteer ecosystem. We are all working in the system that educates Quebec children, from the Minister to the rookie parent on the local parent committee; but I ask you who are here today at this committee: how many of you could do your jobs effectively if you were working on a volunteer basis and paying your own expenses, your own babysitting costs? If you expect more from this part of the system, you must provide it with adequate resources and compensation.

To conclude, we note that this bill has not emerged from any white paper or clear intention to improve education in Quebec. It offers no metrics that matter to us, such as improving the graduation rate and the quality of education.

The existing School Board system is a community-based intermediary between the school and the Education Ministry, and an important institutional support to parents; and we see the new service centres proposed to replace them as having uncertain legal status, with leadership clearly answerable to the ministry before parents, teachers or administrators. Without amendment, this bill is a disaster for our schools and the communities they support.

We encourage this Assembly to look long and hard at this bill, and to be ready to amend it in the interest of the quality of education in Quebec.

**Association des comités de parents anglophones
English Parents' Committee Association**



Bill 40

An Act to amend mainly the Education Act with regard to school organization and governance

Attachment to presentation

by

The English Parents' Committee Association

To the Committee on Culture and Education

National Assembly of Québec

Tuesday, November 5, 2019

1. Introduction

Our November 5 presentation to the National Assembly education committee identifies a number of issues we have with the proposed Bill 40, and suggestions on how it could be improved. This attachment is intended to provide further detail and analysis, and additional suggestions for improvement.

1. Critique of Bill

Bill 40 will result in disruptive school governance changes and nowhere does it refer to student success, educational success or the well-being of our children. It has focused on structural changes that could endanger the excellent success rates of the nine anglophone school boards.

There is no study that proves this reform will improve student success or improve services. The only clear outcome is more power to the education minister, and less effective local governance and autonomy. In particular, sections 132, 133, 134, 136, 137, 308, 310, 311, and 312 have the potential to negate local decisions and are thus contradictory to the spirit of subsidiarity.

Bill 40 eviscerates the constitutional rights of our minority community to manage and control our schools. Today, each local school community is distinct and currently ALL elected representatives are sitting by virtue of universal suffrage, elected by the population-at-large. This will come to an end.

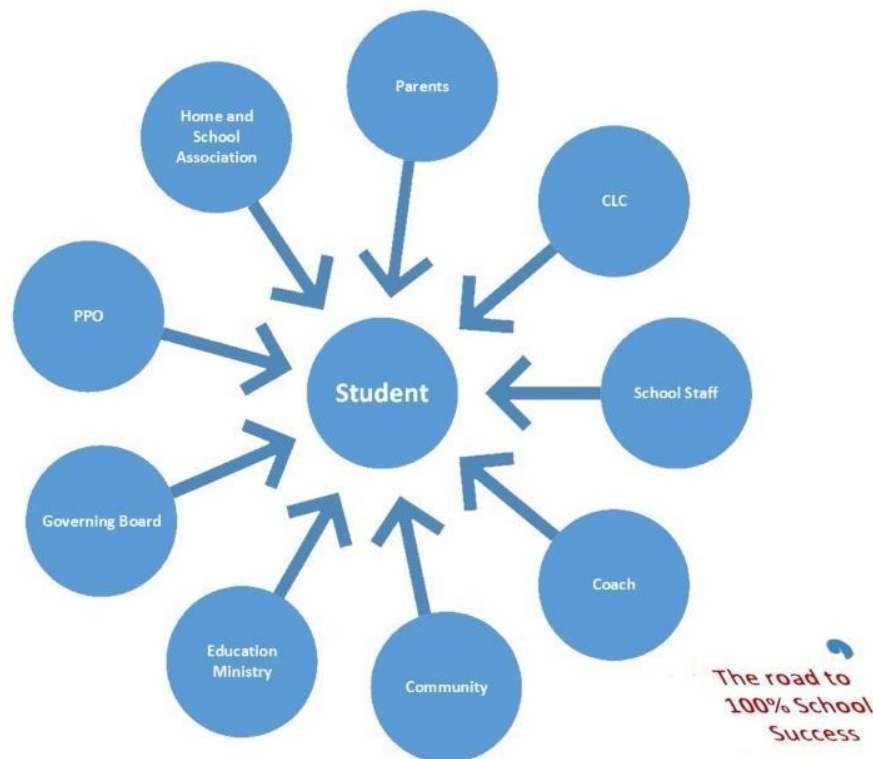
The \$45 million savings claimed for the bill are achieved on the backs of parents. The existing systems that serve as intermediaries between local communities and the ministry would be hollowed out. Some of the work done previously by paid school commissioners and school boards would shift to volunteers. Yet the bill offers no additional resources and presents numerous new obstacles and complications to the functioning of this volunteer ecosystem.

2. The New Structures of School Governance

The new structure of school governance mean that the ministry will have more power to impose its solutions, and communities will have less ability to protest them.

- A) No place is reserved on the school Governing Board or the service centre Board of Directors for a parent of a special needs student. English schools have an integrated approach that helps in socialization and acceptance of special needs students. However, managing this integration requires special needs to be represented on these bodies. **We reiterate that the bill should be amended to include a mandated position for special needs on these bodies.**
- B) The proportion of parents on Governing Boards will be reduced. **We suggest that the existing ratio of parents be maintained, as it promotes a balance between parents, administrators and teachers that is usually non-confrontational.**
- C) We are concerned at the absence of parents on the new Commitment to Student Success and Resource Allocation committees. Parents have a vital role to play on both of these important committees, as illustrated in the following diagram. The absence of parents here indicates a reduction of the power of parents in education. **We suggest that a place be made for parents on the Student Success and Resource Allocation committees.**

Figure 1. The Road to Student Success



D) Mandatory training is a useful aspect of Bill 40. There is an ongoing problem of parents gaining experience and understanding of the system, then leaving soon after. Maintaining institutional memory is difficult with this turnover. However, mandatory training also represents a further addition to the workload of these volunteers. **We suggest there should be compensation of the training hours. We also suggest that distance training options be available.**

3. Democracy in Education

- A) The loss of the existing election system and the electoral list means that democracy in education is drastically narrowed. Under Bill 40 the electorate for school governance is defined as parents with children in the school system who live in the district. This is the same as the electorate that elects the parent representatives. The wider community will no longer have a direct vote on the governance of its schools. Despite inaccurate voting lists, long lineups at the polls and the need to travel long distances each way to exercise the right to vote, voter participation in English school board elections has increased from 14.60% in 2003 to 16.88% in 2014. However, the wider English community, which has taken such an active interest in its school system, will be disenfranchised.
- B) The bill specifies that community representatives shall come from four specific sectors of the community. This does not fit in an electoral process, even the limited one proposed for the English system, and represents a further obstacle to successfully filling these positions from the community. **We suggest that these criteria simply be removed in the case of the English system.**

- C) Bill 40 proposes a reformed governance structure for English-language service centres that is convoluted, confusing, complicated and difficult to implement. And this proposal did not come following a public consultation on what the community wanted, needed, nor is it based on what they feel is important in terms of priorities.

4. The Volunteer Ecosystem

The proposed changes to the structure of education governance rely implicitly on volunteers to pick up additional workload now done by school commissioners.

The parents in this system give their time and energy to improve educational outcomes and ensure that parents are represented in the system. The success of this volunteer ecosystem depends on the passion of the volunteers, their competence, and the time that they have to offer. It is a delicate balance. Figure 2 below outlines how this balance will be affected by Bill 40.

Finding time is a constant struggle, and in poorer areas fewer people have the time to give. As for competence, typically a parent volunteer will grow in the role over time, and sadly by the time they really understand the system and how to be effective within it, their time is limited by the impending graduation of their children. The government proposal for mandated training is useful in this regard, but adds another demand on time.

EPCA suggests that the government revisit how it intends to provide resources for the additional demands it is making from the volunteer sector.

Figure 2. The Contribution of Volunteers

Hours Volunteered		
Governing Board	Parent Committee	Parent Commissioners
1 meeting per month x 10 months sub-committee work Parent Participation Organization No Remuneration Average Hours Volunteered per Month per Person = 7	1 meeting per month x 10 months 6 meetings per rep/yr (sub-committee) SNAC/SEAC/ACSES No Remuneration Average Hours Volunteered per Month per Person = 14 hours	1 PC meeting per month x 10 months 1 Council meeting per month x 10 months 6 meetings per year per representative Limited Remuneration Average Hours Volunteered per Month per Person = 23 hours

PATH TO STUDENT SUCCESS = VOLUNTEERS + DEDICATION + VETTING BY PEERS

GOVERNMENT REFORM		
Governing Board	Parent Committee	Service Centre Director
1 meeting per month x 10 months sub-committee work Parent Participation Organization Imposed Training No Remuneration Average Hours Volunteered per Month per Person = 7 + 1.5	1 meeting per month x 10 months 6 meetings per rep/yr (sub-committee) SNAC/SEAC/ACSES Imposed Training No Remuneration Average Hours Volunteered per Month per Person = 14 + 1.5	? Council meeting per month x ? months ? meetings per year per representative Imposed Training Limited Remuneration Average Hours Volunteered per Month per Person = ?

MANDATED ATTENDANCE + MANDATED TRAINING + INCREASED WORKLOAD = ?



Association des comités de parents anglophones English Parents' Committee Association

Le projet de loi no. 40

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

Présenté par

L'Association des comités de parents anglophones

À la Commission de la culture et de l'éducation

Assemblée nationale du Québec

Le mardi 5 novembre 2019

Bonjour je m'appelle Rhonda Boucher. Je suis un parent bénévole, vice-président de la Commission scolaire Western Québec, le commissaire des parents pour l'éducation secondaire, présidente du comité des parents, membre d'un conseil d'établissement et présidente de l'ACPA.

Bonjour je m'appelle Katherine Korakakis. Je suis un parent bénévole. Je suis membre du comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal, membre d'un comité des parents, membre du comité sur accès, membre du comité CCSAS du comité sur éducation du CSEM, présidente d'un conseil d'établissement, vice-présidente OPP et vice-présidente de l'ACPA.

L'Association des comités de parents anglophones, l'ACPA, est une coalition de comités de parents des commissions scolaires anglophones du Québec; elle représente près de 100 000 élèves du secteur des jeunes anglophones. L'ACPA est une association sans but lucratif financée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).

L'ACPA défend l'éducation publique en anglais au Québec et exerce des pressions pour qu'on réponde aux questions qui préoccupent les membres de notre comité de parents. Nous sommes la voix des parents chaque fois qu'il y a un enjeu lié à l'éducation.

L'Association des comités de parents anglophones s'attend à d'excellents résultats de la part de ses écoles, ses enseignants et ses administrateurs. En tant que parents, nos objectifs au sujet des politiques publiques en matière d'éducation se résument principalement à ces deux questions :

1. Est-ce que ce projet de loi augmentera le taux de diplomation dans les écoles du Québec?
2. Est-ce que les futurs diplômés seront mieux préparés à vivre dans le monde d'aujourd'hui?

L'association est déçue de constater que le gouvernement met toute son attention et ses ressources dans un projet de loi qui ne vise pas à améliorer la qualité de l'éducation ni le taux de diplomation au Québec.

Néanmoins, nous avons pris bonne note des buts du gouvernement dans ce projet de loi et nous aimerions y ajouter nos commentaires et nos suggestions qui pourraient lui permettre d'atteindre plus efficacement ses objectifs. Nous souhaitons que notre démarche apporte des amendements au projet de loi qui amélioreront l'avenir de l'éducation.

1. À propos de l'intention de donner plus d'autonomie aux écoles et d'inclure davantage la communauté dans la prise de décision: nous apprécions la volonté du ministre d'augmenter l'implication des parents à ce chapitre. Cependant, nous croyons que plusieurs caractéristiques de ce nouveau modèle pourraient nuire à cet objectif de rapprochement vers la communauté:
 - a. Il n'y a pas de mention détaillée à propos de la représentation, au sein du conseil d'administration du centre de services scolaires, des élèves à besoins particuliers, du

- niveau primaire, du niveau secondaire et de la formation professionnelle. Chacun de ces secteurs a ses propres spécificités et ses besoins particuliers et, de ce fait, devrait être représenté par les parents concernés. Nous croyons que le projet de loi devrait être amendé pour inclure cette représentation au conseil. Au moins, il devrait être prioritaire d'inclure parmi les membres du conseil un parent d'un enfant à besoins particuliers.
- b. Pourtant, ce nouveau modèle définit de façon très détaillée les préalables requis pour les représentants de la communauté qui remplaceront les commissaires scolaires élus actuellement (i.e. un représentant des finances, un pour les sports et loisirs, un pour les ressources humaines, etc.). Nous croyons qu'il est peu probable que beaucoup de gens de la communauté ayant de l'expérience dans ces domaines se portent spontanément candidats pour ces postes, surtout dans les régions rurales. Il serait mieux que ces exigences pour les représentants de la communauté soient moins contraignantes et que ces représentants soient élus et nommés par les communautés qu'ils desservent.
 - c. Les représentants de la communauté ne se voient offrir aucun budget pour mener une campagne électorale, ce qui limitera forcément le bassin de candidats potentiels à ceux qui ont les moyens d'absorber ces coûts. Des sommes devraient être allouées au remboursement des coûts de campagne des candidats. Ainsi, il est plus probable qu'une plus grande variété d'intérêts de la communauté soit représentée par les candidats qui pourraient être issus de milieux plus divers.
 - d. Les parents résidant sur le territoire du centre de services scolaires devraient former l'électorat pour choisir les parents membres du conseil d'administration de ce centre.
 - e. Les parents membres du conseil d'administration devraient aussi être membres du comité de parents du centre de services scolaires. En effet, tandis que les autres membres du conseil seront soutenus par leurs propres organisations ou associations, les représentants des parents seront des agents solitaires dans ce nouveau modèle. En revanche, s'ils sont issus des comités de parents, les parents membres du conseil seront mieux outillés pour faire leur travail de représentation en termes de communication et de proximité avec les autres parents.
2. Au sujet de la volonté du gouvernement de réduire la bureaucratie, nous craignons que la conséquence soit plutôt un évitage démocratique du système d'éducation. Ce projet de loi élimine des intermédiaires entre les parents et le ministre qui nous ont auparavant aidés à affiner notre travail et à jouer un rôle plus efficace dans la gouvernance de nos écoles. Lorsqu'il y aura des consultations sur de nouveaux décrets instaurés par le ministre, le conseil d'établissement devra abattre plus de travail afin de parcourir la documentation et formuler ses réponses. Nous pensons qu'il est important de maintenir le mécanisme de consultation actuel, autant du côté des comités de parents que des conseils d'établissement. Ces derniers seront plus à risque de faillir à leur tâche parce qu'ils auront plus à faire sans les ressources et l'argent nécessaires.

3. À propos de la volonté du gouvernement de dépolitiser l'éducation, nous croyons que ce projet de loi aura plutôt un effet négatif sur la démocratie dans le système.
 - a. Même si l'élection au suffrage universel des représentants de la communauté dans les conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones est maintenue, ce mécanisme électoral est largement affaibli et atténué. La liste électorale de la minorité anglophone autrefois utilisée pour les élections scolaires doit être maintenue. Il devrait être facile pour un électeur de s'inscrire sur cette liste; c'est une question de représentation et de participation à la vie démocratique.
 - b. Nous aurions aimé par exemple voir les élections scolaires être tenues en même temps que les élections municipales, afin de rejoindre davantage la communauté et de solidifier le système, plutôt qu'une éventuelle réduction de l'électorat qui limitera la représentativité et la légitimité des conseils. L'Assemblée nationale a encore la possibilité de modifier ce projet de loi afin de maintenir ce mécanisme électoral, très important pour la communauté anglophone, et renforcer sa portée dans la population.

4. Concernant l'objectif du gouvernement de réduire les dépenses de 45\$ millions durant les quatre prochaines années, nous croyons que ces compressions se feront au détriment des parents. L'élimination des élections scolaires et des commissaires d'école pour atteindre cet objectif entraînera plus de responsabilités pour les conseils d'établissement, par exemple, mais le projet de loi ne fait pas mention de ce que cela va signifier pour les citoyens engagés sur une base volontaire dans ce modèle. Nous œuvrons tous dans ce système qui vise à éduquer les enfants du Québec, du ministre jusqu'au parent qui s'implique dans son comité local. Combien d'entre vous pourraient siéger à cette commission de façon efficace si vous y étiez sur une base volontaire et que vous deviez assumer vos dépenses reliées à cette fonction, entre autres les coûts de gardiennage de vos propres enfants? Si le gouvernement s'attend à plus de la part des gens faisant partie de la base du modèle, il doit fournir les ressources et les budgets adéquats.

En conclusion, nous constatons que ce projet de loi n'émerge pas d'une intention claire d'améliorer l'éducation québécoise. Il ne porte pas les ambitions que nous souhaitons, c'est-à-dire améliorer le taux de diplomation et la qualité de l'éducation.

Le système actuel des commissions scolaires, basé sur la communauté, sert d'intermédiaire entre l'école et le ministère de l'Éducation en plus d'être un soutien institutionnel important pour les parents. Nous croyons que les centres de services scolaires proposés en remplacement auront un statut légal incertain et dont la direction sera clairement redevable au ministère plutôt qu'aux parents, aux enseignants et aux administrateurs. Ce projet de loi sera un désastre pour nos écoles et nos communautés s'il n'est pas amendé.

Nous encourageons cette assemblée à étudier plus en profondeur ce projet de loi afin de le modifier dans l'intérêt de la qualité de l'éducation au Québec.



Association des comités de parents anglophones English Parents' Committee Association

Projet de loi 40

Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires

Annexe à l'exposé

Présenté par

L'Association des comités de parents anglophones

À la Commission de la culture et de l'éducation

Assemblée nationale du Québec

Le mardi 5 novembre 2019

1. Introduction

Notre exposé du mardi 5 novembre 2019 devant la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale avait pour but de présenter certaines inquiétudes à propos du projet de loi 40 et des suggestions pour l'amender. Cette annexe apporte plus de détails ainsi qu'une analyse approfondie, en plus de suggestions d'amendements supplémentaires.

2. Critiques du projet de loi

Le projet de loi 40 entraînera des changements perturbants de la gouvernance scolaire sans prendre en considération le maintien de la réussite éducative, le succès et le bien-être des élèves. Ce projet de loi se concentre sur des changements structurels qui mettent en danger l'excellent taux de réussite dans les écoles des 9 commissions scolaires anglophones.

Aucune étude ne prouve que cette réforme va améliorer la réussite des élèves et les services. Cependant, il est clair que ce projet de loi donnera plus de pouvoir au ministre de l'Éducation et moins d'autonomie et d'efficacité aux autorités du milieu scolaire. Plus particulièrement, les chapitres 132, 133, 134, 136, 137, 308, 310, 311 et 312 pourraient renier les décisions prises localement, ce qui est contraire au principe de subsidiarité.

Le projet de loi 40 réduit à néant les droits constitutionnels de notre communauté minoritaire de gérer et de contrôler ses écoles. Actuellement, chaque communauté scolaire locale est distincte et les représentants sont élus par la population locale au suffrage universel. Ce système sera aboli par le projet de loi.

Les économies de 45 millions \$ promises par le projet de loi seront faites aux dépens des parents. Le système scolaire actuel, qui servait d'intermédiaire entre les communautés locales et le ministère, sera éviscéré. Une partie du travail, faite actuellement par les commissaires scolaires rémunérés et les commissions scolaires, sera transférée à des bénévoles. Pourtant, le projet de loi n'apporte pas de ressources supplémentaires et présente plusieurs nouveaux obstacles au fonctionnement de ce système basé sur le bénévolat.

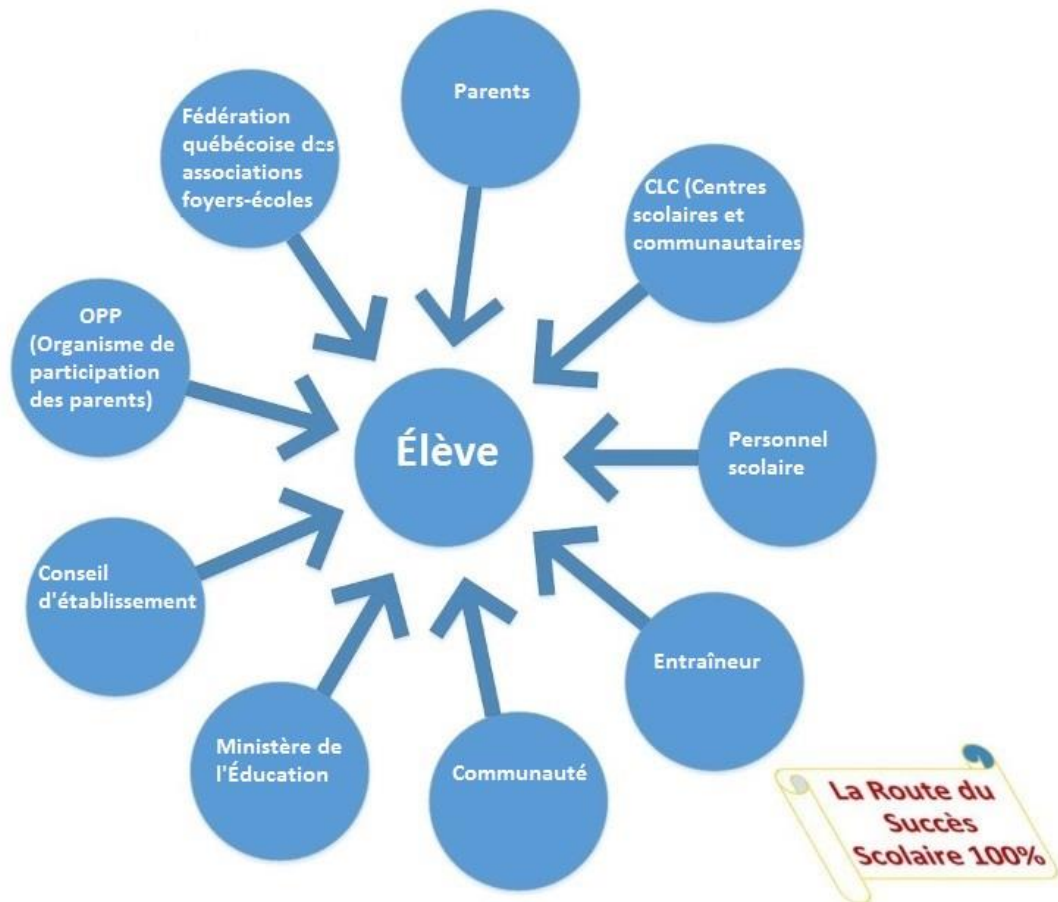
3. Les nouvelles structures de la gouvernance scolaire

La nouvelle structure de la gouvernance scolaire signifie que le ministère aura plus de pouvoir pour imposer ses décisions et que les communautés auront moins de possibilité de contester ces dernières.

- A) Il n'y a pas de poste réservé pour un parent d'un enfant à besoins particuliers au conseil d'établissement de l'école ni au conseil d'administration du centre de services. Les écoles anglophones ont une approche intégrée pour aider ces élèves dans leur socialisation et leur acceptation. Cependant, la gestion de cette intégration nécessite que ces élèves soient représentés aux conseils. **Nous réitérons que le projet de loi doit être amendé pour qu'une place aux conseils soit dédiée à la représentation des élèves à besoins particuliers.**
- B) La proportion de parents au conseil d'établissement sera réduite. **Nous suggérons que le ratio actuel de parents soit conservé afin de maintenir un climat non-conflictuel entre les administrateurs, les enseignants et les parents.**

- C) Nous sommes préoccupés par l'absence de parents dans les nouveaux comités d'engagement pour la réussite des élèves et de répartition des ressources. Selon le diagramme ci-dessous, les parents ont un rôle essentiel à jouer dans ces deux comités très importants. Leur absence équivaut à une réduction de leur pouvoir en éducation. **Nous suggérons qu'une place soit réservée aux parents dans le comité d'engagement pour la réussite des élèves et le comité de répartition des ressources.**

Tableau 1. La voie vers la réussite de l'élève



- D) La formation obligatoire est un aspect utile du projet de loi 40. Il existe un problème persistant dans l'implication des parents basé sur le fait qu'ils quittent leur fonction quelques années après avoir compris le fonctionnement du système. Ce taux de roulement rend difficile la conservation de l'expérience de la gouvernance scolaire. Néanmoins, la formation obligatoire ajoute à la charge de travail des bénévoles. **Nous suggérons l'ajout d'une compensation pour les heures de formation et que de la formation à distance soit aussi offerte.**

4. La démocratie en éducation

- A) L'abolition de la liste et du système électoral actuels va réduire de beaucoup la démocratie en éducation. Le projet de loi 40 détermine que l'électorat appelé à choisir la gouvernance

scolaire sera constitué par les parents vivant dans la région et qui ont des enfants dans le système d'éducation. Ce même électorat devra aussi élire les représentants des parents. La communauté n'aura donc plus la possibilité de voter directement au sujet de la gouvernance des écoles. Malgré des listes électorales comportant des erreurs, de longues files d'attente et le fait d'avoir à parcourir de longues distances pour exercer le droit de vote, le taux de participation aux élections scolaires du côté anglophone est passé de 14,60% en 2003 à 16,88% en 2014. La communauté anglophone, qui est très soucieuse de son système scolaire, sera privée de ses droits.

- B) Le projet de loi stipule que les représentants de la communauté doivent provenir de 4 secteurs spécialisés. Ce critère n'a pas sa place dans un système électoral, même dans une procédure réduite telle que proposée pour le système anglophone, et sera un obstacle dans l'obtention de candidats de la communauté pour remplir ces fonctions. **Nous suggérons que ce critère soit aboli dans le système anglophone.**
- C) Le projet de loi 40 propose une réforme du système de gouvernance des centres de services scolaires anglophones qui est tordue, compliquée et difficile à instaurer. De plus, cette proposition n'est pas le produit d'une consultation publique au sujet des volontés et des besoins de la communauté, ni sur ses priorités.

5. Une structure basée sur le bénévolat

Les changements proposés au système de gouvernance scolaire reposent sur des bénévoles qui verront leur charge de travail augmenter car ils devront prendre le relais de ce que font actuellement les commissaires scolaires.

Les parents impliqués donnent leur temps et leur énergie pour améliorer le monde de l'éducation et s'assurent de bien représenter leurs pairs. Le succès de ce système dépend de la passion des bénévoles, de leur compétence et du temps qu'ils ont à y consacrer. C'est un équilibre précaire. Le tableau 2 démontre comment cet équilibre sera mis en péril par le projet de loi 40.

La gestion du temps est un défi constant pour les parents et dans les régions les plus pauvres, moins de personnes ont du temps à donner. De plus, les parents bénévoles vont typiquement perdre de l'expérience et améliorer leur compréhension du système avec les années, mais leur implication s'arrête avec la graduation de leurs enfants. La proposition du projet de loi de mettre en place une formation obligatoire est appropriée dans ce contexte, mais constitue aussi une demande supplémentaire aux parents de consacrer davantage de temps à leur rôle.

L'Association des comités de parents anglophones suggère au gouvernement de revoir la façon dont les ressources seront attribuées aux bénévoles qui verront leur charge de travail augmenter.

Tableau 2. La contribution des bénévoles

Heures consacrées bénévolement		
Conseil d'établissement	Comité de parents	Parents commissaires
<p>1 réunion par mois x 10 mois</p> <p>Travail en sous-comité</p> <p>Organisme de participation des parents</p> <p>Aucune rémunération</p> <p>Moyenne mensuelle de bénévolat par personne = 7 heures</p>	<p>1 réunion par mois x 10 mois</p> <p>6 réunions par représentant/an (sous-comité)</p> <p>SNAC/SEAC/ACSES</p> <p>Aucune rémunération</p> <p>Moyenne mensuelle de bénévolat par personne = 14 heures</p>	<p>1 réunion du comité de parents/mois x 10 mois</p> <p>1 réunion du conseil par mois x 10 mois</p> <p>6 réunions par année par représentant</p> <p>Rémunération limitée</p> <p>Moyenne mensuelle de bénévolat par personne = 23 heures</p>

VOIE VERS LA RÉUSSITE = BÉNÉVOLES + DÉVOUEMENT + VÉRIFICATION PAR LES PAIRS

RÉFORME DU GOUVERNEMENT		
Conseil d'établissement	Comité de parents	Direction du centre de services
<p>1 réunion par mois x 10 mois</p> <p>Travail en sous-comité</p> <p>Organisme de participation des parents</p> <p>Formation obligatoire</p> <p>Aucune rémunération</p> <p>Moyenne mensuelle de bénévolat par personne = 7 + 1.5 h.</p>	<p>1 réunion par mois x 10 mois</p> <p>6 réunions par représentant/an (sous-comité)</p> <p>SNAC/SEAC/ACSES</p> <p>Formation obligatoire</p> <p>Aucune rémunération</p> <p>Moyenne mensuelle de bénévolat par personne = 14 + 1.5 h.</p>	<p>? réunion du conseil/mois x ? mois</p> <p>? réunions par année par représentant</p> <p>Formation obligatoire</p> <p>Rémunération limitée</p> <p>Moyenne mensuelle de bénévolat par personne = ?</p>

PRÉSENCE OBLIGATOIRE + FORMATION OBLIGATOIRE + PLUS DE TRAVAIL = ?